

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU BUREAU
SEANCE DU 30 JUIN 2026

4.2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE D'INSERTION AIIS-INTERM'AIDE

Il est proposé au Bureau d'Habitat 70 de délibérer sur le renouvellement de la convention avec AIIS-INTERM'AIDE – Atelier chantier d'insertion « ACI » pour l'année 2026.

AIIS-INTERM'AIDE intervient sur le patrimoine de l'Office au travers de différents marchés, attribués après une mise en concurrence et selon des procédures adaptées, formalisées par l'organisme. C'est le cas pour les travaux de nettoyage, d'entretien d'espaces-verts par exemple.

La présente convention permet de contractualiser les interventions ponctuelles d'AIIS-INTERM'AIDE, dans le cadre de travaux de proximité, pour des interventions non régies par un marché. C'est aussi l'occasion d'affirmer le principe d'accompagnement des personnes relevant des minima sociaux en leur donnant une activité salariée par le biais d'activités qui valorisent notre patrimoine.

Dans le cadre de la promotion de l'insertion et du projet social porté par AIIS-INTERM'AIDE, une cotisation annuelle doit être versée à l'Association. Son montant est fixé à 200€.

Après délibération, le Bureau d'Habitat 70 à l'unanimité valide le versement d'une cotisation annuelle à hauteur de 200€ et autorise le Directeur général à signer la convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion AIIS-INTERM'AIDE.

Pour extrait délivré conforme
Fait à Vesoul le 30/06/2026
Le Directeur général
Olivier ROSAT

